

Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 22 Rabia (1) 1448

N° 110

42^{ème} année

4 Septembre 2026

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés	
Sociétés communautaires.....	2794
Gestion de Sociétés	
Homologation de résolutions	2794
Fonds de Commerce	
Vente et location de fonds de commerce.....	2796
Associations, Partis, Syndicats et Syndics	
Constitutions	2800
Homologation de résolutions	2801
Actes Judiciaires	
Ventes aux enchères publiques	2801
Avis aux créanciers.....	2805
Convocations	
Sociétés anonymes	2806
Sociétés à responsabilité limitée	2807
Actes Administratifs	
Avis au public.....	2807
Divers	
Avis au public.....	2809

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés communautaires

Avis d'information au public

N° de référence 2026/701

Date 28/08/2026

Dénomination sociale : Société Communautaire Locale « Errahiq »

Catégorie : Locale

Capital social souscriptible : 10 000,00 DT

Siège social : Rue Taher El Khachnaoui, Hammam El Hadj Bouaziz

Durée de la société : 99 ans

Date de dépôt du projet de contrat consécutif type : 18/06/2026.

Nombre des parts nominatives à souscrire : 10

Valeurs nominales des parts : 1 000,000 DT

Etablissement bancaire : Banque Nationale Agricole (BNA) – Agence Sbiba.

Délai de souscription : du 01/09/2026 au 20/09/2026.

Avantages prévus par le contrat constitutif type : Oui

Approbation des conditions d'admission aux assemblées générales et d'exercice du droit de vote : Oui

Approbation des conditions de répartition des excédents et de constitution des réserves : Oui

Convocation à l'assemblée générale constitutive : Via la plateforme

Lieu de l'assemblée générale constitutive : Selon les termes de la convocation

Liste des fondateurs :

Ezzedine Arifi ; Sbiba ; Kasserine ; Douar Ouled Arif, Imada Ibrahim Zahar

Mongi Toumi ; Sbiba ; Kasserine ; Rue 14 Janvier, Sbiba ;

Nizar Saadaoui ; Sbiba ; Kasserine ; Douar Ouled Saad, Imada Ibrahim Zahar.

Ibrahim Ghaoui ; Sbiba ; Kasserine ; Douar Ouled Arif, Imada Ibrahim Zahar

2026403045SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

TUNISO SAOUDIENNE DE RECOUVREMENT

Société Anonyme, au Capital de 300 000 DT

Siège Social : 19 Rue des Jasmins, Nouvelle Ariana -2080- Ariana

Identifiant Unique : 0815441C

CNSS : 167549-30

Conformément au Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22/06/2026 enregistré à la Recette des Finances, Cité Administrative, Ariana le 30/06/2026, Quittance n° M075706, Enregistrement n°26703846 et publié au Bulletin Officiel du Registre National des Entreprises le 17/08/2026 sous le N° 2026131871, les actionnaires ont ratifié la cooptation de :

- M. Adnène AMAMI en qualité d'administrateur, en remplacement de Mme Rym MBARKI, et ce à partir du 05/11/2025 jusqu'à la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui délibèrera sur les comptes de l'exercice 2026.

- M. Wissem CHENIOUR en qualité d'administrateur, en remplacement de M. Abderrazek JAOUADI, et ce à partir du 27/04/2026 jusqu'à la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui délibèrera sur les comptes de l'exercice 2026.

2026R02577SANB2

Changement de la dénomination sociale

Coficab Tunisie

SA au capital de 31.592.000 Dinars

Siège Social : 232, Avenue du 18 Janvier 1952, 1095 Sidi Hassine, Tunis

IU : 0296286T

En vertu du PV de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 Juin 2026, enregistré à la Recette des Finances de Den-Den à Tunis, le 25 Juin 2026, sous le n°26701960, quittance n° M048245, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises de Tunis, le 01 Septembre 2026, il a été décidé, à l'unanimité, le changement de la dénomination sociale actuelle «Coficab Tunisie» par «Coficab».

2026403038SANB2

Renouvellement de mandats d'administrateurs

et désignation d'un Commissaire aux Comptes

Coficab Med

SA au capital de 5.000.000 Dinars

Siège Social : 40 Rue du 18 Janvier 1952- 1001 Tunis

IU : 1057129H

En vertu du PV de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 26 Juin 2026, enregistré à la Recette des Finances Montplaisir à Tunis, le 18 Août 2026, sous le n°26804971, quittance n°M069129, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises de Tunis, le 01 Septembre 2026, il a été décidé, à l'unanimité, ce qui suit :

- Le renouvellement des mandats des Administrateurs suivants pour trois ans, soit pour les exercices 2026, 2027 et 2028 et ce jusqu'à la date de la tenue de l'Assemblée

Générale Ordinaire Annuelle de 2029 qui statuera sur l'exercice 2028 :

- Monsieur Hichem Elloumi.

- Madame Salma Elloumi Rekik.

- Madame Naâma Elloumi Ben Chaâbane.

- MT Elloumi SA.
- La Nomination de la Société Outsourcing Development Advisory en tant que commissaire aux comptes pour trois ans, soit pour les exercices 2026, 2027 et 2028.
2026403039SANB2

**Renouvellement de mandats d'administrateurs
et désignation d'un Commissaire aux Comptes**

Coficab Tunisie

SA au capital de 31.592.000 Dinars

Siège Social : 232, Avenue du 18 Janvier 1952, 1095 Sidi Hassine, Tunis

IU : 0296286T

En vertu du PV de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 26 Juin 2026, enregistré à la Recette des Finances Montplaisir à Tunis, le 17 Août 2026, sous le n°26802567, quittance n°M059316, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises de Tunis, le 01 Septembre 2026, il a été décidé, à l'unanimité, ce qui suit :

- Le renouvellement des mandats des Administrateurs suivants pour trois ans, soit pour les exercices 2026, 2027 et 2028 et ce jusqu'à la date de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de 2029 qui statuera sur l'exercice 2028 :

- Monsieur Hichem Elloumi.
- Madame Naâma Elloumi Ben Chaâbane.

- MT Elloumi SA.

- La Nomination de la Société Outsourcing Development Advisory en tant que commissaire aux comptes pour trois ans, soit pour les exercices 2026, 2027 et 2028.

2026403041SANB2

Modification de l'article 2 des Statuts

Société BIENVU

SA - Au capital de : 2 451 480 D

Siège Social : Avenue Paris N°29 Tunis

Identifiant Unique : 0645015Q

Suivant Procès-Verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 22/06/2026 enregistré à la recette des finances Rue Ghandi le 26/06/2026 quittance N° M047347 enregistrement N° 26803210 les actionnaires ont décidé la Modification de l'article 2 des Statuts relatif à l'objet Social pour devenir comme suit :

- Activité principale : Exploitation des hôtels.

- Activité secondaire : Agence de publicité et de services.

Ledit Procès-Verbal a été déposé au Registre National des Entreprises le 11/07/2026 sous le N° 2026P44109473.

2026403048SANB2

Nomination du commissaire aux comptes

Nomination des administrateurs

De la Société PLASTISS

Société anonyme au capital de 1100000 DT

Siège Social : 5 Bis Rue Charles De Gaulle - 1000 - Tunis

MF : 001174 C/A/M000

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 07 Mai 2026, enregistré à la recette des finances Avenue Habib THAMEUR - Tunis - le 21/05/2026, sous le numéro 26701406, quittance numéro M027989, dont deux copies ont été déposées au centre national du registre des entreprises - RNE - Tunis en date du 20/05/2026, sous le N° 2026P59877146, Il a été approuvé :

- L'approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2024.

- L'approbation du rapport général du commissaire aux comptes relatif à l'année 2024

- Quitus aux administrateurs et au Président Directeur Général pour la gestion 2024

- Détermination des jetons de présence pour l'exercice 2025.

- La désignation de Madame Imen BOUSSAID Epouse KALLEL titulaire de la CIN N°08321852 en date du 30/8/2018, en tant que commissaire aux comptes pour les exercices 2025-2026-2027.

Il a été également décidé la nomination des membres du conseil d'administration pour les exercices 2025-2026-2027 :

- Monsieur Sofien JEGUIRIM.

- Monsieur Selim MALKI.

- Monsieur Maher ZAANOUNI.

- Monsieur Yassine BEN ABDALLAH.

- La SOCOTEX.

2026403053SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Renouvellement du mandat du gérant

Et Désignation d'un commissaire aux comptes

Coficab

Sarl non résidente au capital de 100.000 Euros

Siège Social : 232, Avenue du 18 Janvier 1952, 1095 Sidi Hassine, Tunis

IU : 0941069H

En vertu du PV de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 08 Mai 2026, enregistré à la Recette des Finances de Denden à Tunis, le 30 Juillet 2026, sous le n°26802381, quittance n°M056276, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises de Tunis, le 01 Septembre 2026, il a été décidé, à l'unanimité ce qui suit :

- Le renouvellement du mandat du gérant Monsieur Hichem Elloumi pour une durée de trois ans, soit pour les exercices 2026, 2027 et 2028 et ce jusqu'à la date de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle 2029 qui statuera sur l'exercice 2028.

- La Nomination de Monsieur Abderraouf Ajra en tant que commissaire aux comptes pour trois ans, soit pour les exercices 2026, 2027 et 2028.

2026403040SRLB2

STES UNIPERSONNELLES A RESPONSABILITE LIMITEE

Transformation de la forme juridique

Société « EMC2 TN »

Société à Responsabilité Limitée au capital de 5.000 Dinars

Siège Social : Rue Hédi Nouira, 8010 Menzel Bouzelfa, Nabeul

Matricule Fiscale : 1329687X

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 29 avril 2026, enregistré à la recette des finances de Menzel Bouzelfa le 28 juillet 2026, sous le numéro 26700896, quittance n° M028039, il a été décidé ce qui suit :

- Transformation de la forme juridique d'une société à responsabilité limitée en une société unipersonnelle à responsabilité limitée ;

- Adoption des nouveaux statuts.

Un exemplaire du procès-verbal susvisé a été déposé au Registre National des Entreprises le 20 août 2026 sous le numéro 2026P99418297.

2026403035SRUB2

SOCIETES COMMUNAUTAIRES

Ouverture des souscriptions au capital

Les fondateurs de la Société Communautaire Locale «ALFAKHER» portent à la connaissance du public qu'il est procédé à l'ouverture des souscriptions au capital de la société, au profit des personnes désirant adhérer à la société et participer à sa constitution.

Le capital social de la société est fixé à cinq mille dinars tunisiens (5 000 DT), divisé en cent (50) parts sociales, d'une valeur nominale de cinquante dinars tunisiens (100 DT) chacune.

Période de souscription :

Du 05 septembre 2026 au 25 septembre 2026 inclus.

Les personnes intéressées par la souscription sont invitées à se présenter afin d'accomplir les formalités d'adhésion et de souscription requises, conformément à la législation et à la réglementation en vigueur.

2026X01211SODB2

Ouverture des souscriptions au capital

Les fondateurs de la Société Communautaire Locale «ALWOJJOUJ» portent à la connaissance du public qu'il est procédé à l'ouverture des souscriptions au capital de la société, au profit des personnes désirant adhérer à la société et participer à sa constitution.

Le capital social de la société est fixé à cinq mille dinars tunisiens (5 000 DT), divisé en cent (100) parts sociales, d'une valeur nominale de cinquante dinars tunisiens (50 DT) chacune.

Période de souscription :

Du 05 septembre 2026 au 25 septembre 2026 inclus.

Les personnes intéressées par la souscription sont invitées à se présenter afin d'accomplir les formalités d'adhésion et de souscription requises, conformément à la législation et à la réglementation en vigueur.

2026X01212SODB2

AUTRES SOCIETES

Dissolution d'un groupement de développement

Le groupement de développement pour l'irrigation d'El Dkila a été dissous, conformément au procès

verbal de son conseil d'administration du 5 août 2026 enregistré à la recette des finances sous le numéro 26700651 le 18 août 2026.

2026S01145SODB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente établi par Maître Naziha Al-Hizaoui Avocate sous seing privé le 26/06/2026 et enregistré à la recette des finances In Drahim le 2026/08/27 Quittance (N° M019876) enregistrement (N° 26200463) Madame Mabrouka Bent Ali ARFAOUI (C.I.N n° 02563034) a vendu la totalité du fonds de commerce à Monsieur Rageb Ben Mohamed ARFAOUI (C.I.N n° 07948128) exploité «Vente des Légumes» Situé à local Avenue Habib Bourguiba In Drahim, Jendouba, avec tous ses éléments corporels et incorporels .

Toute opposition doit être déposée à la main de L'acheteur Monsieur Rageb Ben Mohamed ARFAOUI à son Adresse Cité In Al-Mizeb In Drahim Jendouba dans un délai de 20 jours à compter de la date de parution de cette publication au JORT.

Cette annonce a été publiée aux Journal Alchourouk daté le 29/08/2026
2026R02565FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente d'un fonds de commerce établi en date du 24/08/2026 enregistré à la recette des finances de Montplaisir le 31/08/2026, sous le reçu n° M071803 et le numéro d'enregistrement 26205175, la société «Khيرات El Malki», représentée par son représentant légal et mandataire Moez El Malki, a vendu à Mme Jamila

Ben Ramadhane la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, sis dans l'immeuble «Narimen», au rez-de-chaussée, magasin n° 03, à Chott Mariem, Montplaisir, 1073 Bab Bhar, destiné pâtisserie.

Les oppositions seront reçues auprès de l'acquéreuse, à l'adresse du fonds de commerce à Tunis, dans un délai de vingt (20) jours à compter de la date de publication du présent avis au JORT.

Le présent avis a été publié dans les journaux Echourouk et Le Quotidien en date du 02/09/2026.

2026R02567FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon acte sous seing privé en date du 15/08/2026, enregistré à la recette des finances Av.Taieb Mhiri Nabeul 26/08/2026 sous le n°26204936 quittance M089542, La Société Potterie Khilil «SARL», sis Rue De la Fraternité Bir Challouf Nabeul a vendu à Mr. Ramzi Ben Fradj, demeurant Rue Amilcar Nabeul, la totalité du fonds de commerce, sis Av.Deli Jezi (route de Hammamet) villa Dr.Zili Nabeul exploité dans l'activité de fabrication et vente de Potterie Artistique. MF : C088665.

Toute opposition doit être faite entre les mains de l'Avocat rédacteur de l'acte de vente Mr Anis Ben Kahla, 49 Av. Habib Bourguiba – Nabeul dans un délai de 20 jours de la date de la publication de la présente vente au J.O.R.T. Cette vente a faite l'objet d'une publication au journal «Al Chourouk» du 02/09/2026.

2026R02568FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon acte sous seing privé en date du 20/08/2026 enregistré à la recette des finances de Nabeul le 24/08/2026, sous le n°26204870 quittance M088555, MR Firas Mezrigui, résidant à Résidence Horizan Plus Cité Al Wafa - AFH Nabeul, a vendu à Mr Ahmed Smari,

demeurant Rue de Cordoue – Mrezgua - Nabeul, la totalité du fonds de commerce, sis local n°8 (RDC de la Résidence Horizan Plus) Cité Al Wafa - AFH Nabeul exploité dans l'activité de restauration FAST FOOD-Pizzeria. MF: 1820096/X. Toute opposition doit être faite entre les mains de l'avocat rédacteur de l'acte Maître Anis Ben Kahla sis 49 Av. Habib Bourguiba Nabeul dans un délai de 20 jours de la date de la publication de la présente vente au J.O.R.T.

Cette vente a fait l'objet d'une publication au journal « Achourouk » du Samedi 29/08/2026 page 14.

2026R02569FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte s.s.p du 10/08/2026, enregistré à la recette des finances Bir El Kassaa le 17/08/2026 sous le numéro 26201637 quittance n° M030415, Mme Sahar Bent Mohamed Elabbassi a cédé à Mme Rima Bent Ennouri Ettoumi, la totalité de son fonds de commerce exploité dans les deux locaux contigus situés au rez-de-chaussée de l'immeuble 1, résidence Fatma n.08, Elmourouj 5 Ben Arous 2074, portant respectivement les numéros 3 et 4, sous le nom commercial « café noir », dont l'activité consiste à « café/ buvette ».

Les oppositions doivent être adressées à l'acquéreuse à l'adresse de l'exploitation du fonds de commerce.

Un exemplaire du contrat de vente est déposé au domicile élu pour l'acceptation des oppositions.

Un extrait de cet acte est publié au journal Echourouk du 30/08/2026 p18 sous numéro IP126/ 1651.

2026R02570FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu de documents manuscrits datés du 06 août 2026 et enregistrés auprès du bureau d'enregistrement à la section financière, rue Al-Arabi

Zarouq à Beja, datés du 07 août 2026, selon le reçu numéro M046260 et le numéro d'enregistrement 26205772, Chaker Ayari a vendu à Samira Melki l'ensemble des éléments d'actif du fonds de commerce situé au marché Al-Mazara et destiné à la vente de légumes.

Les réclamations et objections sont reçues dans un délai de vingt jours à compter de la date de publication au Journal officiel de la République tunisienne, chez l'acheteuse

Samira Melki, au local situé au marché Al-Mazara à Beja.

Ce document est un acte de vente notarié d'un fonds de commerce tunisien, enregistrant le transfert de propriété d'un établissement commercial de fruits et légumes de Chaker Ayari à Samira Melki .

Publié au Journal le quotidien du 02/09/2026.

2026R02572FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé le 07/11/2025, enregistre à la recette des finances Boumbhel le 03/12/2025, enregistrement n°25203931, quittance n° M0072270. Mr Malek RIAHI pour la société CREPACRO BOUMHAL Sarl société encours de constitution tout le fonds de commerce exploité au restaurant, situé au 2 résidence IBTIHEL Boumbhel Bassatine Ben Arous.

Les oppositions doivent d'être déposées entre les mains du locataire domicilié au 02 résidence lbtihel Bournhel Bassatine Ben Arous, dans un délai de 20 jour à partir de la date de publication du présent avis au JORT.

Sera publier au journal le quotidien le 25/06/2026.

2026R02573FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Par A.S.S.P enregistré à la recette des finances de Sidi Hassin Tunis le 27/08/2026, sous le n°26203436 Mr Mohamed Ben ALI, titulaire de la cin

n°00603550 a cédé par voie de donation à Mr Cherif CHAABANL titulaire de la cin n°00695947, la totalité du fonds de commerce exploite dans le commerce de friperie au local sis a l'avenue Harairia n°115 Zahrouni Tunis avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions devront être adressées à Mr Cherif CHAABANI au siège du fonds de commerce susmentionné et ce dans un délai de vingt jours à compter de la publication de cet extrait au J.O.R.T.

Un extrait de la présente annonce a été publié aux journaux «Achourouk» et «Le Quotidien» du 03/09/2026.

2026R02575FCCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté 15/06/2026 enregistré à la recette des finances de Megrine en date du 02/08/2026, N° de quittance M071400 N° d'enregistrement 26206809, Mr Ahmed Zidi a vendu à la Sté General Electronic Truck représentée par son gérant Ahmed Zidi, La totalité du fonds du commerce avec tous éléments corporels et incorporels, destiné à la vente des pièces de rechange de voitures, dans le local sis 44 Route Sousse Km 5.5 Megrine Riadh Ben Arous.

Toutes les oppositions sont à recevoir à l'adresse du fonds de commerce dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publié aux deux journaux Achorouk et le Quotidien le 05/09/2026.

2026R02578FCCCC2

Cession d'un Fonds de Commerce

Suivant un acte SSP rédigé par Maître Taha Labidi Avocat près la cour de cassation, en date du 27/08/2026 enregistré à la recette des finances Sayada le 01/09/2026 sous le n°26201093 quittance n° MO32705 Monsieur Hatem Abdallah cède au profit de la société GAZA GSM, S.A.R.L, inscrite au RNE sous le

numéro 1874796P dont le siège social est sis à l'avenue Habib Bourguiba, Bouhjar, 5015 - Monastir, représentée par son gérant Monsieur Jasser El Bahrila la totalité du fonds de commerce sous le nom commercial GSM STORE, d'un local commercial sis à l'avenue Habib Bourguiba, Sayada Gouvernorat de Monastir affecté à l'activité de commerce en détail des articles téléphoniques et des produits divers , avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions doivent être remises entre les mains du rédacteur de l'acte Maître Taha Labidi Avocat près la cour de Cassation dont le cabinet sis au 4ème étage à l'immeuble Soprilam rue du jasmin Sousse, dans les vingt jours qui suivent la publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal «Al Chourouk» pour le 04/09/2026.

2026S01188FCCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé signé le 01/09/2026, enregistré à la recette de finances Victor Hugo de Sousse le 02/09/2026, reçu n° M047757, enregistrement n° 26204005, Monsieur Lassaad Ben Mohamed BENSaid titulaire de la CIN n° 05087121, a vendu à la société HODROJ, ayant son identifiant unique n° 1991043G, représenté par son gérant Mr Hatem Ben Abderrahmen ELAMRI, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels destiné comme Fast Food sis au local commercial situé à la résidence «MOLKA» sise à Avenue les Palmiers Khezama Est 4051 Sousse.

Les oppositions s'effectuent chez Maître Belkacem M'dimagh avocat à la cour de cassation - de la Société Professionnelle Unie d'Avocats - sis à 66 rue Victor Hugo Trocadéro Sousse dans le délai de vingt jours à partir de l'insertion de la publication de cette

annonce au journal officiel de la République Tunisienne sous pine de déchéance.

Cet avis est publié au journal Le Quotidien du 4/9/2026.

2026S01190FCCCC2

Cession d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente avec légalisation de signature le 19/08/2026 et enregistré à la recette des finances de Monastir sous le N°26206235 selon le reçu N° MO071662 Madame hanene jlizi titulaire de CIN N°06870195 à cédé à Sabrina el Biri titulaire de CIN N° 06929399, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments consistant en un jardin d'enfant exploitée sous le nom «sghair saghroun» dans le locale sis à cité sidi nasr Monastir N° 86.

Les oppositions seront acceptées dans un délai de 20 jours à compter de publication au JORT auprès de la vendeuse demeurant à s05 et s06 N°217 Monastir.

Cet avis est publié au journal Le quotidien du 4/9/2026.

2026S01192FCCCC2

Cession gratuite d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 02 janvier 2025, il a été convenu entre Mme Dhikra bent Abdelmajid Bettaieb, propriétaire du fonds de commerce en vertu d'un acte enregistré auprès de la recette des finances de Trocadéro Sousse le 14 novembre 2017 sous le numéro 17201727, quittance n° M 032398, et la société «MYDS COFFEE» titulaire de l'identifiant fiscal n° 1555887Q, dont le siège social est situé à Rue Zakaria Ahmed, Sahloul 1, Sahloul, Sousse, représentée par son représentant légal, la présente cession intervient dans le cadre d'une augmentation du capital social de la société.

Cet avis est publié au journal Le quotidien du 4/9/2026.

2026S01193FCCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant l'acte authentique, du 29/06/2026, enregistré le 23/07/2026, sous le n° 6204813, quittance n°M062725, Alaa ZERII, CIN 08827464 a vendu à Souad SESSI CIN 01173926 le fonds de commerce sis à Rte Matar Km 4 Sfax, Media center avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions doivent être formulées au lieu du fonds de commerce dans un délai de vingt (20) jours de la publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Assabèh le 28/08/2026 .

2026X01213FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suite à un acte sous seing privé rédigé le 20/06/2026 enregistré à la recette des finances bolbaba mrabet gabes le 20/06/2026 sous le numéro 26206363 quittance M047775 madame Noura Hasnaoui a cédé la totalité du fonds de commerce destiné aux activités commerciales différentes - photocopie et services informatiques sis rue Salah Eddine Elayoubi Gabes au profit de monsieur Dhia eddine Khorchani.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de la vendeuse dont son domicile élu est situé à l'adresse même du fonds cédé 20 jours dès la publication de cette annonce au journal officielle de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée aux journaux Achorouk et Le Quotidien du 02/09/2026.

2026X01214FCCC2

Vente de fonds de commerce

Par un acte sous seing privé du 26/05/2014 enregistré à la recette des finances Abou El Kacem Chebbi Sfax Le 17/08/2026 sous le n°26203598 quittance n°M0276892, Hedi Ben Mohammed Abid, commerçant et titulaire de carte d'identité nationale n° 01214849 a vendu à Aymen Hedriche

titulaire de carte d'identité nationale n°08816134 tout le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploités au local n°11 exploité dans le commerce des tissus et d'accessoires textiles située au marché couvert Beb Jebli Sfax.

Toutes les oppositions doivent parvenir dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cet extrait au journal officiel entre les mains du rédacteur de l'acte Maître Mohammed Jameleddine Mhiri à son domicile Rue de Kairouan, Im l'intilaka bloc B2 2ème étage Sfax.

Les parties ont élu domicile à l'adresse de leur avocat.

Cet extrait est paru au journal Essabeh du 02/09/2026.

2026X01217FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé daté du 02 mars 2026 enregistré à la recette des finances rue Frej Limaïem Ksar Hlal le 15 avril 2026 sous le n°26200709 quittance n° 27632 Mohamed Mdimagh demeurant à la rue 7 novembre Monastir a vendu à Souha Masmoudi demeurant à Kassas Haffara impasse le passage Sfax le fonds de commerce relatif à l'activité de papeterie inscrit à RNE 1494497Q exploité au local sise à la rue 3 janvier Ksar Hlal .

Toute opposition doit être notifiée à l'étude Maître Krid Habib sise à la rue Abderrahmen Azzem Immeuble Wifek B23 monplaisir Tunis dans les 20 jours de la date de la publication du présent extrait au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été insérée au journal « Assabah » du 12 aout 2026.

2026403042FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé daté du 05 août 2026 enregistré à la recette des finances Raoued le 6 aout 2026 sous le n°26204030 quittance n° M0960085 la société Riahi Dajaj

demeurant RNE 1941695M dont le siège social est sise rue de l'Inde avenue Ali ben Jaballah cité Ghazala Ariana a vendu à Amir Borchani demeurant au 22 rue Borj Bourguiba cité Gazela Ariana le fonds de commerce relatif à l'activité de vente de volaille inscrit à RNE 1941695M exploité au local sise à la rue de l'Inde avenue Ali ben Jaballah cité Ghazala Ariana.

Toute opposition doit être notifiée au 8 rue Ali Jaballah cité Gazala Ariana dans les 20 jours de la date de la publication du présent extrait au journal officiel de la république tunisienne.

Cette annonce a été insérée au journal « Assabah » du 12 aout 2026.

2026403043FCCC2

Cession de fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la Recette des finances à Ras Jebel le 03/08/2026 Quittance N° M064460 la société le Parc Royal a cédé à Fathi Gader la totalité du fonds de commerce sis à Avenue Slaheddine Ayoubi Ras jebel moyennant un prix de 50.000.000D .

Les oppositions se feront entre les mains de l'acquéreur demeurant à Sidi Ali Chebeb à Ras jebel dans un délai maximum de vingt jour de la publication des présentes.

Un expédié des présentes est publié aux journaux le Quotidien et Chourouk du 29/8/2026

2026403047FCCC2

Vente de fonds de commerce

Par acte du 20/08/2026 enregistré à la Recette des finances de La Charguia le 01/09/2026 n° 26211511 quittance n° M100116 ; M. Anouar Ben SAIDA; demeurant au 12 Rue Bach Hamba Menzah 4 Tunis, titulaire de la CIN n° 09009747; a cédé la totalité de son fonds de commerce de tout commerce sauf café et restaurant, sis au RDC Centre Ines Boulevard de la Terre- Centre Urbain Nord Tunis à M. Houcem NAJAR;

demeurant au Bloc 2 Apt 225 Et 3 Cité Saada cité El Khadra Tunis, titulaire de la CIN n° 08323428; Le domicile élu pour recevoir les oppositions éventuelles a été fixé chez Maître Badi BEN MABROUK, Avocat, dont l'étude est à L'imm. Misk A-19 Montplaisir à Tunis (Tel :

71902660), Et cela, 20 jours au plus tard à partir de la parution du présent avis au JORT.

Le présent avis est paru au Journaux Echourouk et Le Quotidien du 4/09/2026.

2026403052FCCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 03-08-2026 enregistré à la recette des finances de Bir Elkassaa en date du 19-08-2026 quittance n° M030779 enregistrement n 26201670 monsieur Tawfik Ben Amor a vendu le fonds de commerce exploité pour biscuiterie - glacerie - fruits secs - et cadeaux sis au 22 avenue 20 mars Mourouj 05 Ben Arous, à M. Fatma Slim.

Les oppositions se feront entre les mains de la rédactrice de l'acte société d'avocats Derbeli Frères sise à 10 rue de Palestine Tunis.

Cette annonce a été publiée au journal quotidien « Essahafa » en date du 03-09-2026.

2026403057FCCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Par un contrat de location de fonds de commerce enregistrée à la recette des finances Radés sous N° enregistrement 26302529 et quittance N° M058542 en date du 01/09/2026. Mr Abdelkader Ben El Hedi Ben Hssan Al Saidi titulaire du C.I.N N°05443991 a loué à La société « S M automotive solution » société en cours de constitution représentée par Mme HANA BEN CHRIFIA titulaire du

C.I. N N°07144182 en sa qualité de gérante, tout le fonds de commerce exploité situé à Rades au bout de la route Hssan N°03 faisant l'objet du titre foncier N°74527 Ben Arous, destiné à l'activité de Mécanique Général et vente en détails de pièces de rechanges pour son exploitation dans le cadre d'une entreprise en cours de constitution.

Ce même avis a été publié au journal Al Chourouk et Le Quotidien du 03/09/2026.

2026R02566FCCCC3

Location-gérance de fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté du 12/02/2026, enregistré à la recette des finances La Marsa Tunis le 17 mars 2026, sous le numéro d'enregistrement : 26301761, quittance n°: 39180, la société MODE ALFA, SARL au capital de 150 000 Dinars, inscrite à l'IRNE sous le n° 0884373R, a loué le fonds de commerce de son magasin sis au centre commercial Carrefour-La Marsa n°42, exploité en vente en détail de chaussures, articles de maroquinerie et accessoires de mode à la société CRK STORES, SARL au capital de 509 210 Dinars, inscrite à l'IRNE sous le n° 1311717V.

Cette location-gérance prend effet le 1er avril 2026 pour une durée de 5 ans.

Cette annonce a été publiée au journal LA PRESSE le 30/07/2026

2026403060FCCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté du 21/08/2026 signatures légalisée devant la municipalité de Nefza au même jour et enregistré en date du 21/08/2026 à la recette de finances de Nefza N° quittance M027855 N° d'enregistrement 26300598 Mr Habib ben Youssef Saaidi titulaire de la CI N n 02299746 a loué le fonds de commerce lui appartenant consacré

au restaurant situé au Rue Habib Bourguiba Nefza Beja avec tous les éléments corporels et incorporels a Mr khairi ben Hbib Chaouachi titulaire de la CI N n 14261266 pour une durée de 2 ans à partir du 21/08/2026 au 20/08/2028.

Eventuels oppositions doivent se faire ou local du fonds de commerce situé au Rue Habib Bourguiba Nefza Beja dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au JORT sous peine de forclusion.

Cet extrait a été publié au journal : Le Quotidien ou 27/08/2026.

2026403061FCCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Avis

Nom de l'association : Association du cadre et personnel de l'Université de Gabès (ACPUG)

Siège social : Présidence de l'Université de Gabès, rue Omar Ibn Al-Khattab, 6029Zarig, Gabès

Membres :

M. Lassad Motakel : Président

M. Jemni Najari : Trésorier

Mme Salwa Twiti : Secrétaire générale

Objectifs :

1. Renforcer les liens entre ses membres, en favorisant un climat de bienveillance, de fraternité et de coopération entre tous les membres du personnel.
2. Encourager les activités sociales et culturelles au sein de l'établissement afin de contribuer à son épanouissement.
3. Etablir des partenariats et des accords de coopération avec des

institutions et associations économiques, dans le cadre d'une collaboration avec des organisations de la société civile.

4. L'association s'efforce de proposer des opportunités de développement des compétences, contribuant ainsi à l'enrichissement des connaissances et au progrès scientifique.

2026X01215APSF1

Avis

Nom de l'association : Association Nationale pour la Contribution à l'Hygiène et la Sécurité Environnementale ANCHSE

Siège : 9, rue Sidi Bou Saïd, avenue Bab Bnet, Tunis 1002

Objet : Sanitaire / Environnementale / Sociale

Membres : Président de l'association : Issam Bali Secrétaire général :

Mohamed Ibn El Hajj Ali Trésorière : Warda Zarrouki Numéro du

Objectifs de l'association :

*Contribuer aux efforts de l'état dans les domaines de la santé, de la prévention des risques et des maladies, ainsi qu'à la promotion de la culture de la sécurité et à la protection de la société et de l'environnement.

* Sensibiliser la population aux questions de santé afin de prévenir les maladies et les comportements à risque.

* Contribuer à la protection de l'environnement et du milieu, en tant qu'élément essentiel de la santé publique, et accompagner les personnes confrontées à des difficultés sociales en les orientant vers les services compétents.

* Coopérer avec les institutions publiques et privées ainsi qu'avec les organisations de la société civile dans les domaines de la santé et de l'environnement.

* Contribuer à la lutte contre l'isolement et l'exclusion sociale et promouvoir la solidarité entre les membres de la société, notamment les personnes malades.

* Contribuer à fournir une assistance sanitaire et sociale aux personnes et aux catégories vulnérables, en coordination avec l'autorité de tutelle.

Récépissé de dépôt : RR5233 6 072 5
TN Date : 02 septembre 2026

2026403056APSF1

Homologation de résolutions

Syndic des résidents de la résidence YANIS

Chotrana 1 La Soukra

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale en date du 20/06/2026, enregistré à la recette des finances de Rue de Paradis Ariana le 13/07/2026, sous le reçu n° M076197 ;enregistrement n° 26705993, il a été décidé d'élire Monsieur Faycel Farhat en tant que ,président, et Monsieur Lasaad Belhiba en tant que trésorier.

2026R02576APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques d'un fonds de commerce

Etude de Maître Mohamed Zghibi

Huissier de Justice près la Cour d'Appel de Monastir

Avenue Taieb El Mhiri, El Jem

Tél : 73.633,533

Fax : 73.633.501

E-mail : zgmmohamed75@hotmail.fr

Matricule Fiscal : 888109/T

Mahdia, le 02/09/2026

Poursuivant :

Néjib Ben Hassen Ben Mohamed Fraj, titulaire de la CIN n° 03917083, profession : employé, domicilié à la Cité Sghira, Hiboun, Mahdia.

Son avocat : Maître Abdelfattah Abbes, demeurant l'immeuble Al Intilaka, 2e étage, Appartement n°4, Sfax.

Poursuivi :

Hassen Ben Sadok Ben Ibrahim Kosksi, titulaire de la Carte d'Identité Nationale n°08282504, propriétaire d'un commerce de vente de biscuits et de confiseries conservées, matricule fiscal: W1094980, domicilié à Al-Raouda, Hiboun, Mahdia.

Titre exécutoire :

Copie exécutoire du jugement commercial rendu par le tribunal de première instance de Mahdia en date du 30/01/2023 dans l'affaire n°1948, consignée dans la copie n°33066.

Fonds de commerce mis en vente :

Le fonds de commerce dénommé " BON CHOIX " destiné à la fabrication de biscuits et pâtisseries conservées ainsi qu'à la fabrication et la vente de pâtisseries, sis à l'intersection de l'Avenue de Tunis et de l'Avenue de la République à Ezzahra, Mahdia, avec l'ensemble de ses éléments incorporels et corporels, y compris le nom commercial, l'enseigne, la clientèle, l'achalandage, le droit au bail, ainsi que le matériel et les équipements indiqués dans le cahier des charges.

1.Eléments incorporels:

(Adresse du commerce, nom commercial, clientèle, réputation commerciale et droit au Bail).

Contrat de location légalisé à la commune de Réjiche le 03/12/2009 entre le propriétaire des murs, Jaber Ben Chadly Ben Mohamed Chabbah, et Hassen Ben Sadok Ben Ibrahim Kosksi en qualité de locataire pour deux ans renouvelables, débutant le 01/11/2009 et se terminant le 31/10/2011, enregistré à la recette des finances de Mahdia le 03/12/2009 sous M08172, avec un loyer annuel de six mille deux cent quarante dinars (6.240,000 D), soit 260 dinars (260,000 D) par mois.

2. Eléments matériels :

02 -vitrines réfrigérées en inox - 01 caisse enregistreuse de marque

Sharp – téléviseur 01 - laminoir - 01 table de travail en inox - 01 étagère métallique - 01 four électrique 01-batteur mélangeur - 02 plaques de cuisson - 02 bouteilles de gaz nature.

Prix de départ : Cinquante-sept mille huit cent quatre-vingts dinars (57.880,000 D) étant précisé que l'adjudicataire supportera tous les frais et dépenses afférents à l'adjudication.

Date et lieu de la vente :

Le lundi 28 septembre 2026 (28/09/2026) à partir de lundi 28 septembre 2026 (28/09/2026) à partir de dix heures du matin (10h00) et la suite, au siège du fonds de commerce mis en vente, sis à l'intersection de l'Avenue de Tunis et de l'Avenue de la République à Ezzahra, Mahdia.

Remarque :

Il ne sera admis à participer aux enchères que les personnes ayant consigné une caution équivalente à 10% de la mise à prix, et ce, soit par versement en espèces entre les mains de l'huissier de justice, soit par la présentation d'un chèque certifié, soit par une garantie bancaire irrévocable, soit par un justificatif de consignation auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

L'adjudication sera prononcée au dernier enchérisseur ayant offert le prix le plus élevé, outre le paiement des frais légaux et d'exécution. Le prix de vente ne pourra être réglé que par chèque tiré sur le compte de l'adjudicataire et certifié, ou par virement bancaire.

Conditions de visite et information :

Tout acheteur potentiel peut visiter le commerce tous les jours de la semaine. Pour plus d'informations, il peut contacter directement l'huissier chargé de la vente durant le temps administratif.

Le cahier des charges relatif à cette vente est déposé à l'étude de l'huissier de justice soussigné, et peut être consulté par toute personne intéressée.

2026S01189VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière après réduction de 40%

Etude Maître Abdelkafi Fatma, Av. Taieb Mhiri Im. Jawhara 2ème étage Sfax

Créancier Saisissant :

Qatar National Bank-Tunisia (ex. Tunisian Quatari Bank TQB), Société anonyme, dont le siège social est à Tunis, centre urbain nord, rue cité des sciences BP320-1080 TUNIS CEDEX ,identifiant unique et matricule fiscal n° 014247W/P/M/000, ayant élu son domicile auprès de son avocat Maître Abdelkafi Fatma, Av. Taieb Mhiri Im. Jawhara 2ème étage Sfax .

Debité Saisi :

Thameur Ben Chadhli Khrifich, commerçant, titulaire de la carte d'identité nationale n° 05324497, demeurant à Sfax, rue Yasmine, n° 38, Sakiet Eddaier Sfax. Avocat Poursuivant : Maître Abdelkafi Fatma, Av. Taieb Mhiri Im. Jawhara 2ème étage Sfax.

Immeuble Saisi:

Il s'agit d'un bien immobilier à usage d'habitation, situé entre la route de Mahdia km 8 et Avenu Rached rue Mahmoud Matri à Sfax. Il est distant d'environ 410 m de la route de Mahdia et d'environ 260 m de l'Avenu Rached et de l'école primaire de Rached à Sfax.

Le bien consiste en un terrain d'une superficie de 1130 m², limité par le Sud d'une entrée commune d'une largeur de 10 m par lequel son entrée, de l'ouest par une entrée de 5 m, de l'Est par une entrée privée, et au nord par un terrain appartenant à Habib Mnajeh et Bouassida chacun d'un côté. Le terrain est entièrement clôturé. Il est équipé par deux portes du côté sud.

Sur ce terrain est édifiée une villa résidentielle au rez-de-chaussée côté nord couvrant environ 546 m², le reste étant composé d'un jardin, de passages et d'une piscine de 54 m², ainsi que des constructions secondaires d'environ 31 m².

Rez-de-chaussée (343 m²) y compris le garage :

Sol en marbre, plafonds en plâtre décoratif, portes en bois de qualité, chauffage central. Il se compose d'une véranda couverte donnant sur l'entrée principale, d'un grand salon, d'un séjour spacieux qui s'ouvrent l'une sur l'autre par une porte coulissante , d'une suite parentale avec dressing, chambre, salle de bain et salle de sport, un sauna et d'un bureau. Puis un couloir à sa fin un petit séjour, une salle de bain et lave mains. Puis une cuisine principale équipée de placards avec balcon et salle à manger. Une cuisine secondaire ouvrant sur un débarras et un garage. Ce garage a une porte en aluminium pouvant accueillir deux voitures, d'une petite cuisine, des placards et d'une salle d'eau, une porte secondaire donnant sur un séchoir son sol en parterre de luxe.

1^{er} étage d'une surface de (200 m²) :

Sol en marbre, plafonds en plâtre décoratif, portes en bois de qualité, chauffage central. Il comprend un grand hall ouvrant sur une terrasse. Du côté droit une suite invités avec chambre, salle de bain et kitchenette. Du côté gauche un grand hall, deux chambres et une salle de bain.

Escaliers en marbre avec garde-corps en bois noble.

La villa est âgée de moins de treize ans, en bon état général, située dans un quartier nouveau et résidentiel moderne et bien urbanisé.

Mise à Prix :

La mise à prix de la propriété à vendre a été estimée après réduction de 40% à six cent soixante-trois mille dinars (663.000.000D) sans frais. Toute personne désirant participer à l'adjudication doit consigner le tiers (1/3) du montant de la mise à prix avant la date de l'adjudication et ce par l'intermédiaire d'un avocat. Les étrangers désirant participer à l'adjudication doivent au préalable avoir une autorisation de Monsieur le gouverneur de Sfax.

Charges : Hypothèques :

- Hypothèque au profit de la QNB pour garantir un montant de 460 milles dinars outre les intérêts.

- Hypothèque au profit de la QNB pour garantir un montant de 270 milles dinars outre les intérêts.

- Hypothèque au profit de Banque Zitouna pour garantir un montant de 400 milles dinars outre les intérêts.

- Hypothèque au profit de Banque Zitouna pour garantir un montant de 200 milles dinars outre les intérêts.

Date de L'adjudication :

L'adjudication aura lieu le lundi dix neuf Octobre deux mille vingt-six (19/10/2026) à partir de neuf heures du matin, à la salle des ventes immobilières au tribunal de première instance de Sfax 1 sis à Avenue Victor Hugo Sfax.

Observations :

La visite du terrain saisi peut avoir lieu pendant les horaires de bureaux Pour de plus amples renseignements contacter le greffe du tribunal de première instance de Sfax 1 où a été déposé le cahier des charges, ou l'étude de l'avocat poursuivant dont le bureau est sis à Av. Taieb Mhiri Im. Jawhara 2ème étage Sfax et aux mêmes horaires.

2026X01216VEPA1

Vente aux enchères publiques à la suite d'une saisie exécutoire immobilière

* Créancier poursuivant : la Banque Qatar National - Tunisie en la personne de son représentant juridique sis rue cité des sciences ; B.P.320 -1080 TUNIS -cedex qui a désigné son lieu de correspondance le cabinet de son avocat maitre sarbeji salma avocat à la cour de cassation demeurant rue aboulkacem echebbi immeuble Alyssa centre bloc B 3ème étage n°306 sfax.

* Débiteur saisi : jamel ben ghlem ben mohamed bouaziz demeurant à route menzel chaker km 4 sfax.

* Avocat poursuivant : maitre sarbeji salma avocat à la cour de cassation demeurant à rue aboulkacem echebbi immeuble Alyssa centre bloc B 3ème étage n° 306 sfax.

* Description de l'immeuble saisi : La totalité de l'immeuble d'un terrain sis à route menzel chaker km 3 inpass « elbarnous » sfax dont la surface globale est de 1196.25m2 clôturée de tous les cotés limitée du côté sud par un passage d'où son entrée ; du côté ouest rue sidi boulbeba d'où son entrée aussi ; du côté nord slim bouaziz, du côté est bouaziz contenant une villa de deux étages le rez de chaussé contient un grand salon ; 2 séjours ; une cuisine ; une salle à manger ; une salle de bain ; un hallet 2 veranda sa surface est de 276.10m2, l'étage contient 4 chambres ; un hall une salle de bain et 3 terraces sa surface est de 235.00m2 ; du côté nord ouest se trouve un garage et un studio qui contient une chambre ; un hall ; une toilette et une cuisine sa surface est de 91.86 m2 la villa est équipée par l'électricité et de l'eau ; elle est en location de la part de madame rim trabelsi pour une période du 01/06/2025 au 01/06/2027 par un contrat de location daté 21/08/2025.

* Mise à prix: huit cent deux milles dinars (802.000.000 D).

* Audience et tribunal de l'adjudication : l'adjudication aura lieu par devant la chambre de saisies immobilière du tribunal de 1er instance de sfax 2 le 07/10/2026 à partir de 09 h00.

La visite aura lieu tous les jours ouvrables de 10h à 16h.

Pour d'autres renseignements contactez le greffe du tribunal de 1er instance de sfax 2 où est déposé le cahier de charge ainsi que le bureau de l'avocat poursuivant Maitre Sarbeji Salma.

2026X01218VEPA1

Vente aux enchères publiques

Poursuivant : Banque de financement des petites et moyennes entreprises (BFPME) à travers son représentant

légal, société anonyme, identifiant unique 0908910A (RC n° B2410202005) dont le siège social est à Tunis 34 rue Hedi Karray, Centre Urbain Nord, El Menzah 4, ayant domicile élu à Etude Maitre Abdellati OUERIEMI, sis au 30 rue d'Irak Tunis. (Créancier saisissant).

La partie saisie :

1. La Société ECO PLUS a travers son représentant légal, Société Anonyme (S.A) immatriculée au Registre du Commerce près le Tribunal de Première Instance de Zaghouan sous le numéro B06136532009, dont le siège social est sis à Bouachir, Délégation de El Zriba, Gouvernorat de Zaghouan (Débitrice principale).

2. Thamer Ben Abdelhamid Ben Mohamed Essaghir El Maghzaoui, demeurant et domicilié à Sidi Makhoulouf, Gouvernorat de Médenine (Agissant en qualité de caution solidaire et Hypothécaire).

Avocat poursuivant : Maitre Abdellati OUERIEMI, Avocat à la cour d'appel, sis au 30 Rue d'Irak Tunis. M.F 1504469/T.

Désignation du bien à vendre :

L'immeuble faisant l'objet des parts saisies est un bien agricole dénommé « Dhayaat El Thayès », objet du titre foncier n° 7114 Zaghouan, situé dans la région de Bouachir, délégation de Zriba, gouvernorat de Zaghouan.

Les parts indivises saisies appartenant au deuxième requis, à concurrence de 1182000/10000 m2 de la superficie totale de l'immeuble, s'agissant d'une parcelle de terrain agricole de forme rectangulaire, comportant des oliviers.

Il a été édifié sur une partie de celle-ci, en bordure de la route, une usine de raffinage d'huile, composée d'un bâtiment non couvert (sans toiture), ainsi que trois réservoirs (citernes) et un outil mécanique en panne (Hors d'usage), d'une superficie de 320 m2.

Le bien comporte également un bâtiment inachevé, d'une superficie de 110 m2, ainsi qu'un autre bâtiment à usage administratif, dont la toiture

est en plâtre, d'une superficie de 150 m2, plus d'un local destiné à la garde, d'une superficie de 9 m2, et trois bassins en béton armé.

Mise à prix :

Un million trente mille dinars (1 030 000,000 DT).

Date et lieux de l'adjudication :

Lundi 28 Septembre 2026 à partir de 9h du matin devant le tribunal de première instance de Zaghouan, sise rue Hédi Chaker, Zaghouan.

La visite des lieux :

La visite est possible tous les jours de la semaine aux horaires administratifs.

2026403044VEPA1

Vente aux Enchères Publiques Après Réduction de la mise à prix de 40%

Etude Maître Tarek Lahmaier

Avocat Prés la Cour de Cassation

106 bis rue de Palestine 1002 Tunis

TEL : 71.801.300

FAX : 71.783.701

Matricule fiscal : 1409999/G/A/P

Poursuivant : Tunisian Saudi Bank « TSB » Ex. Stusid Bank, Société Anonyme représentée par son Directeur Général, ayant son siège social 32, rue Hédi Karray Tunis M.F 013026 E/P/M/000.

Partie saisie : Lilia Ben Abdallah CIN : 06255225, demeurant à Nabeul, Dar Chaabane El Fehri, 86 Avenue Habib Bourguiba.

Avocat Poursuivant : Maître Tarek LAHMAIER avocat près la cour de cassation 106 bis rue de Palestine 1002 Tunis.

Désignation du bien à vendre : les parts indivises (1557,334 Parts) soit 1557,334 m2 du TF numéro 589122 Nabeul dénommé « Karima 84 » sis à Maamoura, gouvernorat de Nabeul, consistant en deux parcelles agricoles :

* Parcelle numéro 1565 d'une superficie de 1752 m2 comprenant une petite maison de 29 m2.

* Parcelle numéro 1124 d'une superficie de 266 m2 comprenant deux oliviers.

Mise à prix : (66.827,455 D.T) outre les frais de poursuite.

Date et lieu de la vente : Lundi (28 Septembre 2026) devant la chambre des criées du tribunal de première Instance de Nabeul à partir de 09H du matin.

La visite des lieux : Toute la journée sur les lieux et pour de plus amples renseignements s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal.

Observation : Toute personne voulant participer aux enchères et par la voie d'un avocat, doit consigner le 1/3 de la mise à prix ou bien présenter un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable ; les étrangers doivent être munis d'une autorisation préalable exigée par la loi.

2026403051VEPA1

Adjudication Aux Enchères Publiques

**Sur Saisie Immobilière Après
Réduction de Prix 40 %**

Cabinet Maître Hamadi Jaza

**Avocat à la Cour de Cassation
Tunis**

**14 rue de Bourgogne Mutuelleville
1082 Tunis**

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le lundi 05/10/2026 à 9h du matin à la salle des ventes immobilières au tribunal de première instance de L'Ariana.

Poursuivant : Banque Internationale Arabe de Tunisie représentée par son directeur général, société anonyme inscrite au registre de commerce auprès du Tribunal de 1ère instance de Tunis sous le n° B187881996, dont le siège social est situé à l'Avenue Habib Bourguiba Tunis, demeurant au bureau de son avocat Maître Hamadi JAZA Avocat à la Cour de Cassation, Situé au 14 rue de Bourgogne, Mutuelleville - 1002 Tunis.

Partie saisie : Riadh Chaabane, titulaire de la CIN n° 05224720, demeurant au N° 09 rue Ahmed Mahdouli Borj Louzir Ariana.

Avocat poursuivant : Maître Hamadi JAZA Avocat à la Cour de Cassation, son bureau situé au 14 rue de Bourgogne Mutuelleville 1082 Tunis.

Propriété à vendre : la totalité de la propriété objet de titre foncier n° 88035 Ariana nommé « Riadh » objet de la parcelle 7 située à la délégation Hay Ettadhamen Ariana d'une superficie de 331m2 constituée d'un lot de terrain nu comportant 3 oliviers.

Mise à prix : est fixée à cent trente deux milles et quatre cents dinars (132.400.000 DT) et à ajouter les intérêts et les frais qui seront déterminés au jour de l'adjudication.

Visite de la propriété : la visite de la propriété peut s'effectuer tous les jours de travail pendant l'horaire administratif, pour plus de renseignements contacter le secrétariat du tribunal de première instance de l'Ariana où est déposé le cahier des charges ou au bureau de l'avocat poursuivant.

N.B.

Toutes personne désirant participer à cette enchère doit consigner le tiers de la mise à prix avant l'adjudication et par intermédiaire d'un avocat inscrit auprès de la cour d'appel. Pour les étrangers ils doivent avoir l'autorisation du gouverneur.

2026403058VEPA1

Ventes aux enchères publiques à la suite d'une saisie immobilière

**Après réduction de prix de 40%
dans l'affaire n°2976**

- A la demande de : Banque Tuniso-Koweitienne, dont le siège social est à Tunis ,10, Bis, Avenue Mohamed 5, société anonyme, immatriculée au registre de commerce sous le numéro B152691996.

- Contre : la société GENERAL D'ENTREPRISE THABET société à responsabilité limitée dont le siège

social est à Route de sousse km 4 megrine Erriadh immatriculée au registre de commerce du tribunal de première instance de Ben Arous sous le numéro B242742004 .Débiteur-

A la diligence de : Maitre Riadh Ghnainia , son bureau sis 7 avenue taieb M'hiri 2ème étage App6 Ariana 2080.

-Immeuble saisie : Le bien «Ard Khatawiya» parcelle de terrain immatricule sous le numéro 55684 à Tunis (ce numéro a été modifié en 111145 à Ariana le 29/01/2026) situé dans la commune de Hay El Ghazala dans le gouvernorat d'Ariana consiste en une parcelle constructible nue de 595 m de forme rectangulaire à cotés inegaux Elle est bordée au nord par la rue de l'église puis une propriété clôturée plantée d'oliviers occupée par un Tiers à l'est par un terrain planté - d'oliviers occupe par un tiers avec des canaux de drainage à l'ouest par des locaux d'habitation occupés par un tiers et au sud par la parcelle immatriculée sous le numéro 89143 .

- Tout cela a été diagnostiqué par l'expert Ahmed Ben Hassan Ben Latifa conformément au ordonnance n° 30215 délivré par le tribunal de première instance de Ariana le 17/11/2025.

- Mise à prix : 156.009.000 dinars après la réduction à l'audience de 17/08/2026 de 40% sans frais de poursuite qui seraient déclarés le jour de l'audience fixée pour le (12/10/2026) à la chambre des ventes aux enchères publiques au Tribunal de première Instance de Ariana .

- La visite de L'immeuble : peut se faire tous les jours (de huit heures du matin à six heures du soir).

2026403059VEPA1

Avis aux créanciers

Publication de la décision du changement de mandataire de justice

SEQUESTRE INDUSTRIE ALIMENTAIRE DE TUNISIE

Route de Khelidia 1135, Naassen, Ben Arous

Identifiant Unique : 0610325P

Suivant la décision rendue par le président du tribunal de première instance de Ben Arous du 02 Septembre 2026 dans l'affaire n° 158 qui a été décidé ce qui suit:

Le maintien de Monsieur Mondher Hamdi en tant que Mandataire de Justice pour continuer seul les travaux du Séquestre de L'INDUSTRIE ALIMENTAIRE DE TUNISIE qui consiste à gérer la société sous le contrôle du juge commissaire Madame Mariem Mezri.

2026R02574VEPA2

Vente d'une usine de fabrication de briques

Et une parcelle de terre aux enchères

Appartenant à la société TAJRA à Zeramidine

Idif. Unique : 0022007 C .

Le Syndic de Faillite de la Société TAJRA de Zeramidine met en vente au plus offrant la totalité d'une Usine de Fabrication de Briques d'une superficie de 228.787 m2 ouvrant sur la route entre Menzel Hayet et Zéramdine et d'une parcelle de terre à usage d'habitation de 23960 m2 inclus dans le plan d'aménagement au nom de la société TAJRA de Zéramdine objet de 2 titres fonciers 111905 et 114797 Monastir.

Mise à prix :

1/ la Totalité de l'Usine de Fabrication de Briques à Menzel Hayet - Zéramdine y compris la terre, la construction et le matériel à la somme de Douze Millions Six cent Vingt Cinq Mille Cinq cent Dinars (12.625.500,000).

2/ la Totalité de la Parcelle de terre à Usine d'Habitation à la somme de Deux Millions Trois cent Quatre Vingt Seize Mille Dinars (2.396.000,000).

Les frais d'enregistrement sont à la charge de l'acheteur.

Les offres de prix doivent parvenir sous pli fermé recommandé avec accusé de réception avec un 2ème pli à l'intérieur mentionnant sur l'enveloppe - A ne pas ouvrir- portant l'offre de prix en hors taxe à :

M Le Syndic de Faillite M Salem BOUJNAH.

Rue Tarek IBN ZIAD - 5050 MOKNINE.

La visite de l'Usine de Fabrication de Briques et la parcelle de terre s'effectuera tous les jours de la semaine de 8 heure du matin à midi muni de cahier des charges et ce après avoir informé le Syndic de Faillite.

Le dernier délai de réception des offres de prix est fixé pour le Lundi 05 Octobre 2026 inclus.

Toute personne désireuse de participer à l'adjudication pourra recevoir le cahier des charges au Bureau du Syndic de Faillite durant les heures du travail.

2026S01191VEPA2

Nomination d'un liquidateur

Parti de l'Unité et de la Réforme

Siège Sociale : 35 Rue Ennaseur Ben Jaafer 1006 Tunis

En vertu de la décision de justice dans l'affaire n°29989 rendue 20 octobre 2025 par le tribunal de première instance de Tunis, Mr. Makram GUIRAS a été désigné liquidateur judiciaire du parti de l'unité et de la réforme. Mr kacem MABROUK est désigné juge commissaire.

2026403049VEPA2

Nomination de liquidateur

Suivant ordonnance sur requête N° 174 émanant du tribunal de première instance de Ben Arous en date du 14/08/2026, il a été décidé la nomination de Madame Faouzia Abbes domicilié au 11, Rue Belhessen Jrad cité administrative Ariana - Tél : 28 206 646, en qualité de liquidateur des biens communs

entre Basma Chalchoul CIN N° 06239218 et Sabri Amri CIN N° 06216999 et la nomination de Madame sabrine Ebdelli juge commissaire.

Les créanciers doivent produire leurs documents au bureau de la liquidatrice dans les 15 jours qui suivent l'apparence de cette annonce au JORT.

2026403050VEPA2

Extrait d'un jugement

La Chambre de règlement des litiges du Tribunal de première instance de Zaghouan a rendu, dans le dossier n° 33 en date du 9 juillet 2026, le jugement suivant :

Le tribunal de première instance a statué que la société Polymère a cessé de payer les salaires de son représentant légal à compter de juillet 2022, et l'a autorisée à poursuivre son activité conformément au programme de sauvetage élaboré par l'administrateur judiciaire, Maître Sami Ghabri en date du 14/08/2023.

Le jugement, rendu le 09/09/2024, a désigné ce dernier comme administrateur chargé de son exécution, sous la supervision du juge contrôleur Salma Akra .

Il est également autorisé à inscrire le présent jugement au Registre national des entreprises (RNE) de l'entreprise, à en transmettre une copie à la Commission de suivi des établissements économiques, et à le publier au Journal Officiel de la République Tunisienne.

2026403055VEPA2

CONVOICATIONS

Sociétés anonymes

Société BIODIX

Société Anonyme Au capital de 5 789 475 dinars

Registre de commerce n° B24114682009

Matricule Fiscal : 1109525EAM000

Siège social : Rue Tozeur, lot 36 ZI El Meghira 3 - 2082 Fouchana Tunisie

CNSS : 254812-90

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Mesdames et Messieurs les Actionnaires de la société BIODIX SA, sont invités à se réunir en convocation de l'assemblée générale ordinaire pour Jeudi le 24 Septembre 2026 à 10 H, à Movenpick Hotel Gammarth pour délibérer sur l'ordre du jour :

1- Ratification du mode et des délais de convocation de l'assemblée Générale Ordinaire.

2- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025.

3- Lecture du rapport général et spécial du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice clos au 31/12/2025.

4- Approbation des conventions réglementées mentionnées dans l'article 200 et suivants et l'article ; 475

5- Approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025

6- Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2025 ;

7- Affectation du résultat de l'exercice 2025 ;

8- Fixation des jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2025 ;

9- Pouvoir pour formalités

2026R02571SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

du 30 septembre 2026

LA FONCIERE LES OLIVIERS S.A

Société Anonyme au capital de 125.000 Dinars

Siège social : 2, Rue de Turquie 1001 Tunis

RNE 05140518 Tunis

MF 514051SAM000

Messieurs les actionnaires de la Société de la société la Foncière les Oliviers S.A sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, le mercredi 30 septembre 2026 à 10 heures au siège social, sis au 2, rue de Turquie 1001 Tunis à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification des délais de convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire ;

-Examen du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2025 ;

- Lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2025 et approbation des conventions y mentionnées ;

- Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2025 ;

- Quitus aux administrateurs ;

- Affectation des résultats de l'exercice 2025 ;

- Renouvellement des mandats des administrateurs ;

- Pouvoirs à donner.

2026R02579SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire - 2026

Société « AB INJECT »

Société Anonyme (SA)

Capital social : 4 300 000 dinars

Siège social : Avenue Mohamed V, Manaret Hammamet

Matricule fiscal : 1694613N

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

Nous avons l'honneur de vous inviter à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société « AB INJECT », qui se tiendra le 01 octobre 2026 à 10h00, dans la zone industrielle de Sbikha-KAIROUAN, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre Du Jour

1. Ratification du mode et des délais de convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire.
 2. Approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2025.
 3. Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2025.
 4. Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025 et affectation du résultat.
 5. Approbation des conventions réglementées.
 6. Quitus aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025.
 7. Fixation et allocation des jetons de présence aux membres du Conseil d'Administration.
 8. Nomination d'un nouvel administrateur.
 9. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.
 10. Renouvellement du mandat des membres du Conseil d'Administration.
 11. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales et de publicité.
- 2026403036SANB3

CONVOCAION A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Hammamet Leisure Company SA

Société Anonyme Au Capital De 21 857 100 Dinars

Identifiant Unique : 1004257A

Siège Social : 70-72 Avenue Habib Bourguiba 1000- Tunis - Tunisie

Le Conseil d'Administration réuni le 14 Août 2026 convoque les actionnaires de la Société Hammamet Leisure Company SA à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui aura lieu le jeudi 1er octobre 2026 à 09h00 au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des délais et des modalités de convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire,
 2. Maintien de l'activité de la société en application des dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales,
 3. Pouvoirs pour formalités.
- 2026403037SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires

SOCIETE D'ETUDES ET DE PROMOTION DE TUNIS SUD

S.A. au capital de 1.000.000 DT

52, Rue Ibn Charaf - 1002 Tunis

Matricule Fiscale : 0040873 RAM 000

Messieurs les actionnaires de la Société d'Etudes et de Promotion de Tunis Sud sont invités à assister aux travaux de l'assemblée générale ordinaire, qui aura lieu le 25 Septembre 2026 à 9h00 au siège de la SEPTS sis à 52 Rue Ibn Charaf Belvédère 1002 Tunis, afin de délibérer sur la désignation d'un commissaire aux comptes pour la société pour les exercices des années 2026, 2027 et 2028.

2026403046SANB3

Sociétés à responsabilité limitée

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

El Bourak Business And Technology

Résidence Errayen, Selma City, App N°3, El Menzah 7 bis, 1004, Tunis

Au capital social 5.000 DT

Identifiant Unique : 1882432J

Messieurs les associés de la société «EL BOURAK BUSINESS AND TECHNOLOGY» sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée

Générale Extraordinaire qui aura lieu le 24 Septembre 2026 à 10H00 au siège social sis à la Résidence Errayen, Selma City, Appartement n°3, El Menzah 7Bis, 1004 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Liquidation de la société et désignation d'un liquidateur.

2026403054SRLB3

ACTES ADMINISTRATIFS

Avis au public

Avis au public

Le public est informé que la Société AGRICOLE EL BARAKA dont le siège social est situé à proximité de la route de Béni Khalled, au Km 2, à Douar Ben Zineb, à localité Boucharay 8020, Soliman, Nabeul, a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Energie sous le N°257 en date du 01 octobre 2019, en vue d'obtenir une autorisation d'ouverture et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une unité de conditionnement de huiles d'olive et de transformation de produits agricoles, sise à l'adresse ci-dessus, et ce conformément aux plans annexés à la demande susvisée et qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Nabeul et de la municipalité de Soliman.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Madame la Gouverneure de Nabeul ou Monsieur le Secrétaire général chargé de la gestion des affaires de la municipalité de Soliman ou Monsieur le Directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Energie dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Avis au public

Le public est informé que la société TOMPLASTIK dont le siège social est situé au lot N° 52666 à la zone industrielle Birine 1007 Essijoumi du gouvernorat de Tunis, a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie des Mines et de l'Energie sous le N° A -2024-09-0201-0017265 en date du 05 Aout 2026 en vue d'obtenir une autorisation d'ouverture et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une unité de collecte, transport, et de recyclage des déchets plastiques non dangereux située au lot N° 21 à la zone industrielle Borj Ghorbel à El Yasminette du gouvernorat de Ben Arous, et ce conformément aux plans annexés à la demande mentionnée ci-dessus qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Ben Arous ou de la municipalité de Ben Arous.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le gouverneur de Ben Arous ou le secrétaire général chargé de la gestion des affaires de la municipalité de Ben Arous ou le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie des Mines et de l'Energie, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Avis au public

Le public est informé que la société "SOPINCE" dont le siège social est situé à proximité de la route de Gremda au Km 10 El Aoubed Ayoun Elmayel à Sfax Sud 3083 Sfax, a présenté une demande enregistrée au ministère de l'industrie, des mines et de l'énergie sous le N° A-2025-09-201-019500 en date du 14 décembre 2025 en vue d'obtenir une autorisation d'ouverture et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une unité de transformation et stockages des matières plastiques, située à l'adresse

susvisée et ce conformément aux plans annexés à la demande mentionnée ci-dessus qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Sfax ou de la municipalité d'El Aoubed El Khazzanet.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par messieurs le gouverneur de Sfax ou le secrétaire général chargé de la gestion des affaires de la municipalité d'El Aoubed El Khazzanet ou le directeur de la sécurité au ministère de l'industrie, des mines et de l'énergie, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Avis au public

Le public est informé que la Société des Stations Thermales et des Eaux Minérales "SOSTEM" dont le siège social est situé à l'avenue Mohamed El Beji Caïd Essebsi n°5, Centre Urbain Nord, El Menzah 1082 Tunis, a présentée une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Énergie sous le N°300 en date du 04 Novembre 2019 en vue d'obtenir une autorisation d'ouverture et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une unité de conditionnement des eaux minérales située à proximité de la route régionale "C71" reliant Errouhia et Dahmani, à la localité d'Ain Mizab de la délégation d'El Ksour du gouvernorat du Kef et ce conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du Gouvernorat du Kef et de la Municipalité d'El Ksour.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le Gouverneur de Kef ou Monsieur le Secrétaire général chargé de la gestion des affaires de la municipalité d'El Ksour ou Monsieur le

Directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Energie dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Avis au public

Le public est informé que la société ECOFISH dont le siège social est situé à proximité de la Route de Zarzis au Km N° 10 à Chereb Alrajel de la délégation de Ben Guerdane du gouvernorat de Medenine, a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie des Mines et de l'Energie sous le N° A -2024-09-0201-0013157 en date du 13 Septembre 2024 en vue d'obtenir une autorisation d'ouverture et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une unité de transformation et de conditionnement des thon et sardine située à l'adresse susvisée, et ce conformément aux plans annexés à la demande mentionnée ci-dessus qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Medenine ou de la municipalité de Ben Guerdane.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le gouverneur de Medenine ou le secrétaire général chargé de la gestion des affaires de la municipalité de Ben Guerdane ou le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie des Mines et de l'Energie, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Avis au public

Le public est informé que Monsieur Walid LAHBIB gérant de la Société WL DISTRIBUTION GAZ dont le siège social est situé à Avenue Habib Bourguiba 7016 EL Alia du gouvernorat de Bizerte, a présenté une demande enregistrée au bureau d'ordre central du gouvernorat de Jendouba, sous le N° 13323 en date

du 12 Juin 2026 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de Deuxième catégorie consistant à un dépôt de stockage et de distribution de bouteilles de gaz de pétrole liquéfié "GPL" situé à la zone industrielle AL Irtiyeh Bulla-Rejia de la délégation de Jendouba Nord conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Jendouba et de la municipalité de Jendouba.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le Gouverneur de Jendouba ou le Délégué de Jendouba Nord ou le secrétaire général chargé de la gestion des affaires de la municipalité de Jendouba dans un délai d'un mois à compter de la date d'affichage de cet avis.

DIVERS

Avis au public

Avis de perte

Titre de propriété n° 2340/11, délivré par le service de la propriété foncière de Kairouan le 17 juillet 2006 Au nom de M. Mokhtar ben Mouldi ben Omar Ouafi Né le 20 avril 1942 à Gritit (Enfidha) Titulaire de la carte d'identité nationale n° 02828817, délivrée le 14 juin 2008

2026S01186DIVD2

Perte d'un acte de propriété

Mr Ridha Ben Ali GHARAAD, titulaire de la CIN n°03981159, déclare la perte de l'acte de propriété N°03/22193 du 20/08/2008, objet du titre foncier N°17376 Mahdia sis à Salakta délégation Ksour Essef,

Gouvernorat de Mahdia. Une attestation de perte a été délivrée par le poste de police de Salakta sous N° 27 le 01/09/2026.

2026S01187DIVD2

Avis de perte

Monsieur Fouad Ben Mohamed Ben Ali El Marrakchi déclare posséder un lot de terrain planté d'une superficie de 3675 m2 et une instruction (BORJ) en état de ruine à coté située entre rue Attia et el Ain km 2 Son acte de propriété est égaré et il désire extraire un acte exemplaire remplaçant le titre égaré.

Tout celui qui porte plainte d'intervenir auprès du notaire KAROUI WASSIM domiciliant à la rue des notaires à SFAX dans un délai de 30 jours à partir de la date du présent.

Toute opposition hors délai sera rejetée.

2026X01210DIVD2